

L'ECHO DE BOISSEZON



BULLETIN MUNICIPAL N°28 DECEMBRE 2021



Le mot du Maire,

Cette fin d'année 2021 est particulièrement difficile. Tout comme l'année dernière nous avons des restrictions en raison de cette pandémie qui nous prive de liberté.

Néanmoins, quelques travaux ont animé le deuxième semestre 2021 sur notre commune et ils se poursuivront courant 2022.

Les toilettes pour personne à mobilité réduite sous la Mairie vont être disponibles dans quelques jours.

Courant octobre, à coup de pinceaux, Julien GUINET met un peu de gaieté dans la halle sous la mairie. L'artiste a voulu représenter la vie du village à travers ses pèlerins, ses randonneurs, ses artistes, ses artisans ainsi que ses paysages très appréciés par les visiteurs.

Des travaux de voirie dans les rues du village ont été effectués par l'entreprise Eiffage.

L'adressage qui est mené sur tout le territoire de la communauté d'agglomération de Castres Mazamet est finalisé sur notre commune. De nouveaux panneaux vont être placés en début d'année prochaine. Certains numéros de maison vont changer en particulier dans les hameaux.

Le bâtiment du moulin devrait être réhabilité afin d'y installer des artisans à la recherche de locaux.

Aucun évènement n'est annoncé par les associations pour le début d'année prochaine.

Face à une cinquième vague d'épidémie de covid 19 qui continue à frapper la France et le monde, la cérémonie des vœux prévue pour janvier 2022 a dû être annulée.

En espérant vous retrouver le plus tôt possible lors de rassemblements festifs ou associatifs. Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année pour vous et vos familles. Soyez prudents, n'oubliez pas les gestes barrières.

**Le Maire,
Jacqueline CABROL**

Sommaire

- ❖ **Edito**
P2
- ❖ **Etat Civil**
P2
- ❖ **Décisions Municipales**
P3 à P4
- ❖ **Espace des Associations**
P4 à P7
- ❖ **Informations Diverses**
P8 à P11

Etat Civil

❖ Naissances :

- Néoh CUPIT né le 11 juin 2021
- Joyce EVRARD née le 21 juin 2021
- Marthe BONNET GUIGNARD née le 4 octobre 2021
- Clarys BAYARRI née le 10 novembre 2021
- Lilie LACAZE née le 17 novembre 2021

❖ Décès :

- Jean-Claude PAGEOT décédé le 27 juin 2021
- Raymond VAYSSE décédé le 21 décembre 2021

❖ Mariages :

- Quentin JALBO et Océane AUSSILLOU le 25 septembre 2021



L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES



Conseil Municipal du 6 octobre 2021

Madame CHEVALIER Ghislaine souhaite acquérir un terrain cadastré sous le numéro AB340 appartenant à la commune de Boissezon. Le conseil accorde la vente.

Il est proposé au conseil de mettre en place deux points d'aspirations sur la rivière « Durenque » afin de permettre la défense incendie sur ces deux secteurs du village. Le conseil accepte.

Il est proposé au conseil :

- de ne pas louer le gymnase aux particuliers ces derniers ayants la possibilité de louer la salle polyvalente.
- de louer à titre gratuit le gymnase exclusivement aux associations de la commune.
- de louer le gymnase au tarif de 100€ exclusivement aux associations hors commune et ayant leur siège social dans le Tarn. Le conseil accepte.

Il est proposé de louer le gîte communal à l'association Arts Passion pendant la biennale d'aquarelle pour 2 week-ends et pour la somme de 625€, dont 25€ de taxe de séjour et 600€ le forfait nuitées. Le conseil accepte.

Renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2022 avec le service urbanisme de la ville de Castres. Le conseil accepte.

Plan de financement « travaux voirie communale 2021 »

Proposition du plan de financement :

Conseil Départemental Tarn (FAVIL 2021)	7 875.55€
CACM	4 887.22€
Autofinancement : Commune	4 887.23€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion du Budget Annexe 2020. Mme CABROL Jacqueline, Maire de la Commune, ne participe pas au vote.

Clôture du compte administratif du budget annexe 2020 suite au transfert du service assainissement à la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet. Le conseil accepte.

Suite à la mise en place du RGPD (Le règlement général sur la protection des données), il est proposé au conseil d'approuver une charte informatique. Le conseil approuve.

Conseil Municipal du 9 décembre 2021

Mme Le Maire informe le conseil qu'à la demande de la Préfecture du Tarn chaque commune doit désigner un référent « sécurité routière ». AUSSILLOU Pierre se propose d'être référent « sécurité routière ». Le conseil donne son accord.

Le Conseil accorde la vente de la parcelle C391 à Mr & Mme MAZAN.

Le conseil municipal accepte le renouvellement du bail à Mr PETZEV Ilko pour une durée de 1 an et pour un loyer de 150€ mensuel.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet du 17 septembre 2021 relatif au transfert de la
compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

Modalités d'exercice de la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU).
Le conseil accepte les modalités.

Afin d'améliorer le service rendu aux familles, la CAF souhaite adapter son offre aux besoins
prioritaires du territoire.

L'acte d'engagement marque la première étape vers la conclusion d'une Convention Territoriale
Globale. Le conseil accepte.

Subventions aux associations de la commune :

-Association de chasse : 150€

-Association APE ABC : 50€

-Association pêche : 150€

-Association Anciens combattants : 75€

-Association MJC : 700€

-Association Le Militarial : 1200€

-Association Arts Passion : 700€

-Association Génération Mouvement les aînés de Boissezon : 250€

Le conseil donne son accord.

L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DE PECHE AAPPMA



Le vendredi 5 novembre 2021 l'AAPPMA Boissezon, Cambounès, St Salvy a élu son nouveau bureau :
Président : CABROL Jean Luc ; Vice-président : FARAL Adrien ; Trésorier : RIEUVERGNET Romain
Secrétaire : PASQUIER DUMUR Coralie.

L'ouverture de la pêche sera le samedi 12 mars 2022. Si les conditions sanitaires le permettent un déjeuner pêche
aura lieu au bord de la Durenque rue Amédée Maraval.

Bonnes fêtes à tous.

Le Président : Jean-Luc CABROL

CLUB GENERATIONS MOUVEMENT LES AINES DE BOISSEZON

Bonjour à tous,

On espère que pour l'année 2022 le club génération mouvement pourra reprendre les activités ainsi que les
excursions, lotos et repas avec les clubs de Noailhac et de Valdurenque. Les nouveaux adhérents sont les bienvenus,
ils seront bien accueillis dans le club.

On vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président : Gérard CATALA



La galerie Les Cymaises de Salimonde a accueilli cet été de nombreuses expositions du mois d'avril à octobre.

Ce qui a permis aux visiteurs et pèlerins du st Jacques d'admirer les œuvres de Loren Bez Aquarelles, Valerie Vidal photos, Popy peintures Art Brut, Delphine Bernard photos, Julien Guinet peintre qui a aussi peint la Fresque sous la Mairie.

Franc succès de la troisième biennale internationale de l'aquarelle du 18 Septembre au 3 octobre dans le haut du village de Boissezon.

Beaucoup de visiteurs malgré le pass sanitaire sont venus de très loin pour admirer les œuvres des dix-huit artistes exposant dont Cao Bein An en invité d'honneur

Les démos et les stages ont fait le plein.

Les acquéreurs d'aquarelles ont fait le bonheur des artistes.

Bilan très positif pour cette édition aux vues des retours des exposants.

Rendez-vous en 2023 pour la quatrième édition.

Biennale de la sculpture du 17 Septembre au 2 Octobre 2022.

Tous les Artistes vous souhaitent de Bonnes Fêtes de Fin d'Année

**Le Président,
Benoit MILHET**



APE ABC

Nous sommes heureuses de vous informer que l'association des parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunal Cambounès / Boissezon reprend du service !

Six mamans des deux communes composent le bureau, soutenues par des parents et nos deux institutrices.

Motivées pour faire revivre l'association et organiser des actions et événements au bénéfice des enfants et de leurs écoles, nous espérons vous rencontrer au détour d'un événement pour des échanges conviviaux.

Vente de sapins et boules de Noël, loto, vente de muguet et randonnée, plusieurs projets sont déjà en cours d'organisation (sous réserve des restrictions sanitaires).

Nous encourageons tous les parents à nous faire part de leurs idées et se joindre à nous, même ponctuellement, afin de dynamiser la vie de l'association, des écoles et de nos villages.

A bientôt !

Les membres du bureau APE ABC

École

- o L'année 2021-2022 a débuté le jeudi 2 septembre. Cette année nous avons 5 PS, 4 MS, 4 GS et 6 CP, soit un total de 19 élèves.



spectacle L'ARBRE

- o Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 8 octobre. Une liste de parents d'élèves était présentée. Il y avait 32 électeurs inscrits et il y a eu 18 suffrages exprimés. M^{me} Valette Jennifer a été élue titulaire et M^{me} Winterton Claire suppléante.
- o Les enfants ont eu le plaisir d'aller voir leur premier spectacle le mardi 5 octobre à Brassac : « L'arbre » de la compagnie Rouges les Anges. C'était un spectacle de marionnettes d'après deux livres (L'Arbre de Landrine Thommen et L'Amazonie dans mon jardin de Baum et Dedieu) qui parle des forêts et de la protection de l'environnement.



- o Le cycle natation a commencé le 23 septembre. Les enfants du RPI Boissezon-Cambournès bénéficient de six séances de piscine à l'Archipel tous les jeudis de 14h00 à 15h00.
- o Mardi 28 septembre, les enfants ont visité l'exposition d'aquarelle lors de la 3^{ème} Biennale à la salle polyvalente de Boissezon. Une activité artistique a été proposée postérieurement en classe.

Maffre Marie-Julie
directrice de l'école

LE MILITARIAL

« Le Militarial : un outil pédagogique pour les enseignants et les élèves »

Pour faire connaître notre musée nous avons cette année en plus de la distribution de prospectus, offert des entrées gratuites aux organisateurs de lotos et de concours de pétanque des campings des environs. Cela nous a permis d'attirer un public qui ne serait peut-être pas venu, et qui a ainsi pu découvrir le village de Boissezon.

Après la saison d'été nous avons pris contact avec les services académiques pour les informer de ce que nous pouvions apporter aux écoles, collèges et lycées. Malgré les contraintes sanitaires nous avons ainsi pu accueillir plusieurs classes, en nous adaptant toujours aux demandes de leurs professeurs. Certains souhaitant mettre l'accent sur une période ou une autre, dans certains cas commentant eux-mêmes la visite.

En parallèle à ces visites, toujours dans le but de faire connaître le musée nous sommes également intervenus dans des classes, que ce soit pour présenter les parcours de soldats en 1914-1918 ou pour présenter les combats des maquis de la région en 1940-1944.



Visite d'une classe d'un collège de Castres.

Notre fond, avec plus de 5 000 objets exposés et davantage dans les réserves nous permet d'organiser ce genre d'interventions.



Le musée dispose également d'un fond de plus de 20 000 livres, revues et documents qui sont en cours de classement et dont nous souhaitons faire profiter prochainement les étudiants et chercheurs universitaires.

Vue de la bibliothèque du musée

Le 9 décembre a eu lieu à Mazamet la remise des Td'Oc 2021 décernés par le « Journal d'Ici ». La remise des Td'Oc 2020 n'ayant pas pu avoir lieu à cause du Covid, les lauréats 2020 ont également été mis à l'honneur à cette occasion. Jean-Pierre Darmais a ainsi eu l'occasion de présenter le Musée Mémorial pour la Paix – Le Militarial qui avait obtenu le Td'Oc 2020 dans la catégorie animation.

Musée Mémorial pour la Paix

Le Militarial

La Bastide du Fort
81490 Boissezon



www.lemilitarial.com

**Le Président,
Jean-Pierre DARMAIS**

L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES



JOURNEE D'INITIATION PIERRES SECHES

La technique de construction en pierre sèche consiste à agencer des moellons de pierre-tout-venant sans aucun mortier ni liant, ni terre, pour réaliser un ouvrage.

C'est un système qui utilise la pierre locale, cette pratique universelle et intemporelle requiert un réel savoir-faire.

Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc organise chaque été depuis 1998 des journées d'initiation à la construction en pierres sèches dans les communes du territoire.

Cette année une nouvelle journée fut organisée sur notre Commune au mois d'août.

Nous remercions le formateur ainsi que les participants à cette journée qui a permis de réhabiliter un mur sur la commune.



**MILHET Benoit,
Adjoint au Maire**

L'ADRESSAGE

L'adressage et la numérotation a été menée sur notre territoire. Il s'agit d'un élément essentiel pour le bon fonctionnement de nombreux services qui concernent les citoyens (secours, prestations à domicile), les entreprises (fournisseurs d'énergie, services GPS, réseau de fibre optique) ou les collectivités (recensement, gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, collecte des taxes).

Le travail entrepris par les élus en collaboration avec les employés communaux et la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet depuis plus d'un an touche à son terme.

Les personnes concernées par une modification de leur adresse recevront prochainement un courrier indiquant le nouveau numéro de leur résidence ainsi que le nom de la voie (rue, chemin, route, etc...). Une plaque standard sera fournie aux habitants qui devront changer de numéro.

Parallèlement, des panneaux de signalisation avec les noms des voies seront installés progressivement.

Le choix a été fait pour une numérotation « paire-impair » à l'intérieur des principaux bourgs, et une numérotation dite « métrique » s'est imposée sur des axes plus importants et dans les campagnes.

**Cordialement,
L'équipe municipale**

NOS AMIS LES ANIMAUX DE COMPAGNIE



Beaucoup de propriétaires de chats ne se préoccupent pas de leur animal de compagnie.

Le propriétaire d'un animal de compagnie ne doit pas laisser son animal errer sans surveillance hors de sa propriété, il est responsable des dégâts qu'il pourrait causer. Sa responsabilité civile ainsi que pénale peut être engagée.

Une surpopulation de chats qui divague peut être une atteinte à la santé publique.

Les chats comme les chiens fertiles peuvent se reproduire à une vitesse affolante s'ils en ont l'occasion, et les gens ne trouvent pas toujours des foyers pour chacun des mignons petits animaux que leur ami à quatre pattes a engendré, sans compter que les refuges ont une capacité physique limitée.

Faire stériliser son animal, c'est donc prendre une responsabilité sociale en contribuant à freiner la surpopulation animale dans notre commune.

Faites stériliser vos animaux !!

MARCHE DES PRODUCTEURS

Cet été vous avez pu profiter de notre petit marché des producteurs.

Pour cette première édition mêlant convivialité et gourmandise, nous avons pu nous retrouver au bord de la Durenque tous les vendredis.

Nous avons pu découvrir des produits locaux de qualités : pain, fromages de chèvre, sorbets, petits fruits, légumes, truites, biscuits à l'ail et bien d'autres.



Mais également nous avons pu nous rafraîchir avec la présence de l'autant et de la brasserie des sages.

L'équipe municipale et l'ensemble des producteurs locaux travaillent déjà sur l'édition 2022, afin d'adapter au mieux ce moment gourmand et de retrouvailles tellement important par les temps que nous vivons.

On vous donne rendez-vous très bientôt pour plus d'informations.

FRESQUE MURALE SOUS LA MAIRIE

Durant le mois d'octobre vous avez pu croiser l'artiste Julien Guignet, place de la mairie, en train de mettre un peu de gaieté sur les murs du village.

En effet, l'artiste qui avait déjà effectué une résidence artistique en début d'année, avec son travail sur l'entrée du village nous a proposé une fresque pour rendre hommage à la commune de Boissezon et à son histoire.

Avec des procédés de peinture à la farine, venus tout droit des pays scandinaves, l'artiste fabrique lui-même ses peintures afin que l'impact sur l'environnement soit moindre.

C'est ainsi que durant tout le mois d'octobre, il a posé son regard sur l'histoire du village.

C'est pour cela que nous retrouvons la légende de Salimonde, mais également les différents métiers et paysages qui ont façonné Boissezon.

Aujourd'hui nous pouvons profiter de son travail et cela tout au long de l'année.



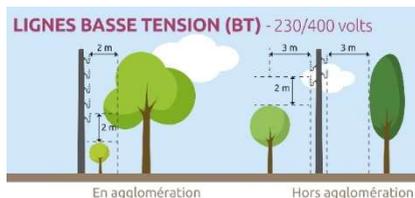
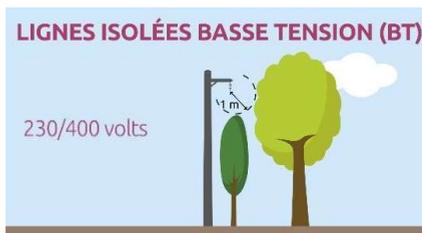
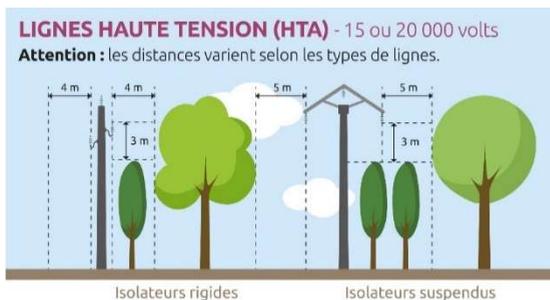
TONON Yannick :
Conseillé Municipal

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

Pour assurer la qualité de la fourniture de l'électricité et garantir la sécurité des personnes et des biens, il est nécessaire de garder à distance la végétation vis-à-vis des lignes électriques.

La norme NF C 11-201 décrit les distances minimales de sécurité à respecter entre la végétation et le réseau électrique.

À titre indicatif : zone d'emprise, extraits de l'arrêté ministériel du 17/05/2001



Les 6 règles de sécurité

- 1° **Ne pas s'approcher**, ni approcher d'objet à moins de 3m des lignes.
- 2° **Faire une DT-DICT¹** auprès d'Enedis en cas d'intention de travaux d'élagage à proximité d'une ligne électrique.
- 3° **Ne jamais toucher une ligne**, ni une branche ou arbre tombé sur une ligne, mais prévenir le service dépannage² d'Enedis.
- 4° **Ne pas planter ou laisser pousser** des arbres aux abords d'ouvrages électriques.
- 5° **Ne pas faire de feu sous les lignes.**
- 6° **Informé le service dépannage²** en cas d'arbre ou branche menaçant.

Pour votre sécurité, il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue.

(¹) Pour une déclaration DT-DICT : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

(²) Service dépannage : 0 972 675 081

Les responsabilités

Position de l'arbre	Position du réseau	Responsabilité de l'égavage
En domaine privé	En domaine privé	L'égavage est réalisé par Enedis à sa charge. <i>NB : Si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne, le propriétaire a la responsabilité de l'égavage des arbres sur sa propriété.</i>
En domaine privé	En domaine public	1 ^{er} cas : la végétation ne rentre pas dans la zone d'emprise, l'égavage est à réaliser par le propriétaire de l'arbre en respectant les « 6 règles de sécurité » énoncées ci-dessous. 2 ^{ème} cas : la végétation est dans la zone d'emprise, les travaux sont réalisés par Enedis pour des raisons de sécurité, le coût de l'égavage est à la charge du propriétaire de l'arbre (Article 10 du contrat de concession type § Autres Travaux).
En domaine public	En domaine public	1 ^{er} cas : l'égavage est à réaliser par Enedis à sa charge, dans le cadre de son programme d'entretien. 2 ^{ème} cas : la collectivité concédante souhaite par opportunité réaliser cet égavage, celui-ci est à la charge de la collectivité, en respectant les « 6 règles de sécurité » énoncées ci-dessous. La mise en sécurité électrique de l'ouvrage (mise hors tension) reste à la charge d'Enedis.

Application mobile « Enedis à mes côtés »

Accessible à tous, l'application mobile « Enedis à mes côtés » est gratuite et propose de nombreux services comme : s'informer sur les coupures et les heures probables de rétablissement dans votre commune, suivre et analyser sa consommation et/ou sa production d'électricité, contacter les différents services d'Enedis (Service clients, dépannage, raccordement) et être mis en relation, trouver les conseils et recommandations d'Enedis en matière de sécurité et de prévention des risques...

Téléchargez l'application « Enedis à mes côtés » en flashant le QR code ci-dessous :
L'application est téléchargeable depuis l'App Store, Google Play et Windows Phone.





Bonne Année

Equipe de rédaction : Mairie de Boissezon
Directeur de publication : CABROL Jacqueline
Membres : AUSSILLOU Pierre, TONON Yannick, BORDE Marie, RAYSSEGUIER Christian